

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 2 (1914)
Heft: 2

Artikel: Le notaire Dumont, d'Autigny : sa chronique et ses chansons (1578-1654)
Autor: Ducrest, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE NOTAIRE DUMONT, D'AUTIGNY.

SA CHRONIQUE ET SES CHANSONS (1578 — 1654)

par F. DUCREST.

En 1868, notre compatriote, l'écrivain bien connu, M. Victor Tissot, faisait paraître à Lausanne une brochure intitulée *Les cygnes du Lac Noir*¹. Il y met en scène un groupe de moissonneurs et de moissonneuses qui prennent leur goûter, assis sur des gerbes d'or, dans un champ aux environs de Cottens. Au milieu d'eux, un vieillard de 70 ans entonne la chanson *du bon vin*. La chanson finie, on lui fait raconter des *histoires*. Il dit avoir entendu bien souvent répéter à un bon vieux de 93 ans, un oncle de son père, que cette chanson *du bon vin* ne vient pas des pays étrangers, mais qu'elle a été composée par un brave homme, le notaire Dumont, de Cottens. Ce nonagénaire prétendait avoir fait la connaissance de ce Dumont le 6 janvier 1730 à Fribourg, à l'occasion de la fête et de la procession des rois Mages; le notaire l'avait rejoint à Neyruz, l'avait pris sur sa voiture, l'avait fait assister depuis le haut du clocher de Notre-Dame, à la procession qui se déroulait sur la place, puis l'avait invité à dîner avec lui à l'abbaye des Charpentiers. Au souper, le notaire avait soulevé un enthousiasme vibrant en entonnant, en présence d'une foule nombreuse, la chanson *du bon vin* qu'il avait composée lui même. « Le tour du notaire était venu; on l'applaudit avant qu'il se levât. Il avait coutume de ne point chanter des chansons qu'on avait déjà entendues, mais bien de celles qui lui passaient par la tête dans le moment même; il les arrangeait que c'était merveilleux!

¹ La brochure fut éditée à Lausanne chez Samuel Blanc et à Paris, Librairie de la Suisse Romande, rue de la Seine. Elle a 82 pages et est divisée en trois parties: Mariette, La Chanson du Notaire et Sur les bords du Friedensee. V. la *Chanson du bon vin* à la page 37.

Bientôt, tous les buveurs de la salle répétèrent la même chanson ; elle passa d'une chambre à l'autre, et le lendemain, on l'entendait dans toutes les auberges de la ville ; le dimanche suivant, elle était connue de tous ceux qui fréquentaient les cabarets du pays ».

C'était un personnage, le notaire Dumont ! « Il avait plus à dire dans la commune que M. le bailli ; son influence venait surtout de ce qu'il avait un fils abbé d'Hauterive, et que sa femme était une noble de Fégely dont le père, châtelain de Pont, était du Grand Conseil. C'en était un, comme il n'y en a pas ! Il connaissait des propos à rire que c'en était à se tenir les côtes. Et puis il composait des chansons qui avaient des mots et des airs forçant bon gré mal gré tantôt à pleurer, tantôt à boire, à prier ou à danser. Si on ne l'eût pas aperçu chaque dimanche à la grand'messe, au banc d'honneur, tout dévot et recueilli, on aurait cru que le digne tabellion était en accointance secrète avec les sorciers ».

M. Tissot fait de notre notaire un portrait fantaisiste et travesti. Il commet un anachronisme en le faisant vivre encore en 1730, alors qu'en réalité il est mort vers 1654.

Dans son *Histoire du canton de Fribourg*¹, le Dr Berchtold dit : « L'histoire doit encore faire mention de Pierre Dumont d'Autigny, qui paraît avoir cultivé les belles-lettres avec quelque succès, à en juger par les fragments informes trouvés tout récemment à la bibliothèque d'Hauterive ».

Les fragments contenus dans ce manuscrit d'Hauterive, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque cantonale², ne sont pas si informes que le Dr Berchtold le dit. Sans doute il n'y a pas là de la grande histoire ni de la haute poésie ; le contenu est même un mélange de choses passablement hétéroclites : maximes de morale, préceptes d'agriculture, recettes de l'art vétérinaire ou pharmaceutique du vieux temps, en prose, en vers latins ou français, chansons politiques ou bachiques, journal de famille, fragments de comptes ou de rentier, etc. Mais il y a un charme tout particulier à parcourir ces pages jaunies ; on y respire ce profond esprit de foi et de piété qui animait nos pères, le culte de la famille, de ses traditions et de ses souvenirs, et un

¹ Tome III, 1852, p. 20.

² Le manuscrit porte comme cote au catalogue la lettre L 8. C'est un in-4° de 40 pages en assez mauvais état de conservation. Il paraît être incomplet ; plusieurs pages sont en partie déchirées ou fortement détériorées.

amour passionné de la terre natale. Sans être très abondants, les renseignements historiques qu'on y puise ne sont pas si insignifiants qu'on l'a dit; ils sont surtout d'intérêt local. Quant aux chansons, poésies et documents littéraires que nous y avons trouvés, il ne sont pas sans valeur. Il y a bien ça et là, dans son œuvre, des notes par trop rustiques, mais il s'en dégage un sentiment patriotique qui ne manque pas d'élan. On a écrit que «notre Nuithonie, sans médire, s'est toujours montrée rebelle aux accents merveilleux de la poésie. Orphée n'y aurait pas fait merveille, et Tityre aurait remporté sa flûte et ses chalumeaux, peu disposé à remercier les dieux d'une mésaventure¹». N'en déplaise à l'auteur que nous citons, nous croyons que «l'atmosphère de rêve et de légende qui flotte dans ce pays, sur ses rochers et ses torrents, a inspiré ses habitants» plus souvent qu'il ne le croit. A l'époque où vivait notre notaire, deux noms surtout demandent à être cités, celui de François Guilliman² historien et poète bien connu, qui a aussi «fredonné quelques chants de Ménale» et celui du chancelier humaniste Guillaume Techtermann, dont une consciencieuse et savante étude biographique va prochainement mettre en valeur l'activité politique et les mérites littéraires.³

Le notaire Dumont naquit à Autigny le 3 mai 1578. Son père, agriculteur, était, semble-t-il, originaire de Romont⁴. Il s'appelait Petermann, et sa mère Anne, soit Annily, née Huguenot, d'Autigny. L'enfant fut baptisé à l'église paroissiale le lendemain de sa naissance. Pierre Dumont entra au collège des Jésuites à Fribourg, à l'âge de 13 ans; il fit la plupart de ses classes encore du vivant du Père

¹ Paroles de M. François Reichlen dans la *Liberté* du samedi 22 juillet 1893. Dans cet article, M. Reichlen a publié deux chansons de notre notaire, la *Complainte ou quérimoine des pauvres laboureurs* et la *Chanson du bon vin*. Il les fait précéder d'appréciations un peu exagérées sur notre pauvreté littéraire dans les siècles passés. Le *Journal de Fribourg* (N° du 1^{er} et 4 février 1860) avait déjà donné ces deux mêmes chansons, ainsi qu'une troisième, *La Bergère*, avec une introduction historique et une critique moins sévère.

² V. sa biographie et la longue liste de ses œuvres poétiques et historiques dans *Freiburger Geschichtsblätter*, XI, 1905, par Jean Kälin.

³ Cette étude due à la plume si autorisée de M. Tobie de Ræmy, archiviste d'Etat, sera publiée dans le petit volume que la *Société économique* va faire paraître à l'occasion du centenaire de sa fondation, et dans la prochaine livraison des Archives de la Société d'histoire de Fribourg, T. X, 2.

⁴ Le catalogue manuscrit des élèves du Collège St-Michel dit: *Petrus Dumont, Rotundimontanus, pater agricola*.

Canisius. Il fut confirmé à Fribourg, en 1592, par M^{sr} Antoine de Gorrevod, évêque de Lausanne. Il avait 17 ans quand il perdit sa mère; après deux ans et demi de veuvage, son père se remaria, en 1620, avec Jeanne, fille de Pierre Pochon, de Cugy, veuve elle-même de Jean Dogoz (Dougoud) de Macconnens.

Le 20 mai 1597, il entre comme stagiaire chez le notaire Jean Dey, d'Estavayer le Gibloux. Il y reste environ une année et demie. après quoi il demande lui-même à Leurs Excellences de Fribourg son brevet de notaire. Messeigneurs lui font subir un examen, et bientôt, le 10 décembre 1598, lui permettent d'exercer les fonctions notariales dans le canton, «de recevoir tous actes, contrats et instruments requis, selon l'usage et droit du pays». Il prête serment entre les mains du secrétaire d'Etat; il n'a que 20 ans. Il se met aussitôt au service du notaire Jean Clerc, de Rueyres St-Laurent, qui lui donne un salaire.

Il célèbre son premier mariage le 25 novembre 1603 avec Françoise, fille de noble Pierre Fégely, de Fribourg, membre du Grand Conseil et châtelain de Pont, mort le 14 janvier 1616. De ce mariage naissent huit enfants, dont cinq garçons et trois filles. L'aîné des fils, Jacques, entre en religion au couvent d'Hauterive, à l'âge de 21 ans, le 10 septembre 1626. En 1640, il est élu abbé du monastère par les Soixante et les Deux-Cents de Fribourg; il quitte son nom de Jacques et prend celui de Clément Dumont. Deux ans après, le nonce de Lucerne le confirme et le sacre abbé. Un autre fils, Jost-Pierre, occupera aussi une place éminente dans le clergé du diocèse. De 11 ans plus jeune que son frère Jacques (il est né le 30 août 1616) il fait aussi ses études au collège de Fribourg, s'en va plus tard étudier la théologie à Paris, célèbre sa première messe le 16 décembre 1643, est nommé peu après prieur de Semsales et devient ensuite vicaire-général du diocèse de Lausanne (1644).

Trois autres enfants, Suzanne, Maurice et Ignace, décèdent en bas âge. Un cinquième, Hans Wilhelm, meurt à 20 ans d'une maladie contagieuse, la fièvre de Hongrie. Une fille, Catherine, la seconde enfant de la famille, épouse en 1628 un bourgeois de Fribourg, le notaire François Morat. Une autre fille, Marie, se marie, le 9 février 1634, avec maître Jacob Truffin, ancien banneret d'Estavayer le Lac. Le mariage est célébré à Hauterive, en la chapelle de St-Loup.

Devenu veuf le 11 juillet 1621, notre notaire se remarie trois ans plus tard avec Person Vernaz, «patricienne de Bulle» qui lui

donne encore un fils, Claude, le neuvième enfant, qui va étudier, à l'âge de 21 ans, à Rheinfelden.

Le notaire Dumont avait donc élevé une belle et nombreuse famille. Le 14 novembre 1613, il avait demandé à être reçu bourgeois de Fribourg. «Vu que dans sa jeunesse passée à Fribourg, il s'était toujours distingué par sa bonne conduite et son honorabilité, vu que ses voisins déclaraient avoir reçu de lui beaucoup de satisfaction et en disaient le plus grand bien, Messieurs voulurent bien faire pour lui au mieux tout en se conformant à l'ordonnance gouvernementale, et à la condition qu'il remplisse les formalités nécessaires». Deux ans et demi plus tard, il était en effet reçu bourgeois, le 21 mai 1616, pour 18 écus bons et le droit de l'arsenal. Sa caution était Guillaume Reyff.

Le père de notre notaire, Petermann, était métral pour le compte de la chartreuse de la Part-Dieu à Autigny. Son fils semble avoir rempli les mêmes fonctions jusqu'à sa mort. Chaque année, il rend compte des cens reçus et des lods des actes passés pour le compte des religieux. Le curé d'Autigny, dom Noé Herbettaz, est plus d'une fois mentionné dans ces actes comme témoin.

Le 21 janvier 1631, le P. Hugo Ergner, procureur de la Part-Dieu, fait savoir «que les titres, documents et reconnaissances que la Chartreuse a dans le village et paroisse d'Autigny sont si invétérés qu'il est à craindre d'en perdre plusieurs pièces, si on ne vaque à la reconnaissance d'iceux pour obvier à plusieurs incommodités et pouvoir d'autant mieux retirer les dites censes, le dit procureur charge Pierre Dumont, notaire et bourgeois de Fribourg, commissaire du grand hôpital Notre-Dame, leur receveur, de renouveler les dites reconnaissances. Pour ses peines et salaires, le procureur lui promet pour chaque feuillet d'extrait et registre deux gros, et pour chaque feuillet de grosses (chacun d'iceux quand la dite grosse contiendra 28 lignes) quatre gros bonne monnaie. Le commissaire promet de faire le travail; on lui donnera le tiers des censes, lods et obventions comme il a par ce devant perçues et retirées». Présents: Jacques Defferard, doyen et curé d'Autigny; Jean Dunand, curé de Torny-le-Grand; honorables et provides Marmet et Antoine Huguenand; Frère Hugue Giguet, procureur de la Part-Dieu; Frère Valemard, prieur. — Le 7 février 1631, le Prieur remet au notaire Dumont le volume des reconnaissances d'Autigny stipulées par égrège P. Moret. Le 2 août

1633, « les dites reconnaissances furent rendues et parfaites » et le notaire percevait encore les censes de l'année 1633.

Pierre Dumont était encore, le 8 octobre 1653, parrain d'une fillette de Pierre Truffin baptisée dans l'église de Carignan. Il dut mourir peu après, probablement en 1654. Après sa mort, le manuscrit qu'il nous a laissé aura passé à Hauterive; l'abbé Clément, son fils, aura sans doute recueilli comme un pieux souvenir ces pages écrites de la main paternelle et qui retraçaient à sa mémoire le souvenir de toute sa famille, les pensées et la vie tout entière d'un père bien-aimé. Certaines notes marginales, qui ne sont pas de la main de Pierre Dumont, ont probablement été écrites à Hauterive. Elles servent, ou bien à compléter le texte primitif ou bien à donner la date de la mort des personnes dont il y est fait mention. A la première page, on remarque, entre autres, la devise si belle, et qui fut longtemps mise en pratique par les moines d'Hauterive: *Ora et labora*. Prie et travaille!

Nous allons donc faire connaître aux lecteurs des *Annales* la chronique, soit journal de Pierre Dumont. Certains passages ressemblent plutôt à des pages de registre d'état-civil. Notre notaire, homme pieux, bon et charitable, se croyait le parrain obligé de tous les nouveaux-nés de la paroisse d'Autigny ou du voisinage. Il nomme trente-neuf filleuls, le curé qui les a baptisés, leurs parents, leurs marraines, et la date à laquelle il a tenus toute cette armée de jeunes chrétiens sur « les saints fonts ». On ne lira pas sans intérêt les réflexions qui se présentent sous sa plume, le récit de ses pèlerinages, entre autres celui de Rome, en 1600 à l'occasion du jubilé où, parti avec trois compagnons, il en vit mourir deux en route au retour, les ravages des orages, de la foudre, de la grêle, de la peste, des tremblements de terre, l'apparition des comètes, ou autres « grandes étoiles » la naissance, le mariage ou la mort de ses parents ou le décès de quelques grands personnages, sans oublier le P. Canisius lui-même.

Notre tabellion ne dédaignait pas de laisser le parchemin et la formule consacrée: *Par devant moi, notaire juré soussigné, a comparu*, etc. pour cultiver les muses. Il ne semble pas qu'il soit jamais arrivé au sommet du Parnasse; le Pégase qu'il a enfourché paraît avoir été plutôt rétif. Cependant parmi les chansons que nous publierons, il en est deux qu'il a copiées et qui comptent parmi les plus anciennes connues dans notre canton. Une troisième, très originale, qu'il a composée lui-même, est relative à l'Escalade de Genève, l'an 1602. Elle est inédite.

Le manuscrit que nous allons présenter a pour titre: *Formulaire de moy Pierre Du Mont d'Aultignier l'an CIO CI XCVI* (1596). Nous laissons de côté les huit premières pages, sur lesquelles nous reviendrons à la fin, et nous commençons avec la chronique proprement dite à laquelle l'auteur donne comme sous-titre:

NOTES MÉMORABLES DE MON TEMPS.

Jour de la naissance de moy Pierre fils de Pettermand du Mont d'Aultignye.

Le jour Invention sainte Croix samedy tier¹ jour de may en l'an dès la Nativité Nostre Seigneur Jésus-Christ courant mille cinq cents septante et huit, par information heue de mes ayeulx, j'ai conté que je fus naiscis², et le lendemain qu'estoyt la première dimanche du mois de may en la dite année je fus baptisé. Mes parrins estants Pierre Magnin le joisne³ de Coctens et Claude Mossuz de Aultignye, et ma maraine fust la dernière femme de Christoz Roll, père de Jacob Roll meusnier d'Estavaye le Gibloux. Dieu me dont⁴ la grace que pendant le cours des misères de cestuy⁵ monde auquel je suis maintenant en exil (je) soys par les prières de la bien heureuse Vierge Marie, du glorioux saint Pierre mon pattron et de toute la cour célestiale de paradix, délibvré de toutes adversites, et soys récréé, en la vie et en la mort de la visitation céleste par Jésus-Christ Nostre Seigneur. Ainsi soyt-il.

Catherine ma sœur a fait la concélébration de ses noces en l'année 1589 l'environ de la saint Martin; Jean mon frère en l'an 1592.

Le vingtieme de mars l'an mil cinq cents nonante deux, j'ai receu à Fribourg la sainte cresse du révérend père seigneur en Dieu Monsieur l'évesque de Lausanne nommé Antoine a Gorevaulx qu'estoyt succédé et esleu en l'évesché et siège episcopal du dict Lausanne, habitant à Bescanzon en Bourgoigne pour son refuge dès la prinse¹ et hérésie du dict son évesché, auquel Dieu par sa divine clémense pour l'intretient de son esglise et maintenance des prières

¹ Troisième. ² Né. ³ Jeune. ⁴ donne. ⁵ Ce.

¹ Prise. ² Dont.

et oraisons qu'y se font, dont² grace qu'il puisse retourner en son dit évesché pour y refaire et administrer l'ordre et cérémonies esclesias-tiques du temps passé accoustumées. Ainsi soyt-il.

Le, moy estant bien jeusne, j'ay tenu sus les saints fondes de babtesme Pierre fils de Estievant Magnin et de Colettaz sa femme.

Le fils de mon frère Jean, nommé George, est décédé en l'année 1595.

La mère de moy Pierre du Mont estoit nommée Annilly, fille de François, fils de Jean, fils de Pierre, fils de Marmet Huguenod d'Aultignye. Elle est décédée le pénultième de décembre l'an 1595, à qui Dieu dont la béatitude céleste, et à moy, après ceste vie mortelle, le repos éternel.

Le dixiesme d'octobre 1596 par la voulente¹ divine Jean mon frère a faict son décès munis de ses sacrements. Environ celluy jour Claude et Jenon, mon frère et seur, ont eu la malladie pestifère et aussi Pernon ma belle sœur, car celle année icelle maladie a régné (à) Aultignye dès l'environ la Magdeleine jusques à la Tousainct et y a esté grande mortalité, car il a esté par toutes les maisons ormis chez certaines femmes vesves². Se dict de ce en estre mort au dict villaige ung moing de cent, qu'est la moytié. De telle doncques peste, moindre et plus grande, nous vueuliez, Dieu, préserver!

Celle année, quand je demouroys à Romont sur la fin du février, l'environ 1 heure après la minuit, j'ay veu par la fenestre de la sale desoub dernier³ chiez D. Claude des Granges une estoille ayant des grands rayons.

¹ Volonte. ² Veuves. ³ Derrière.